

Le 27 août 2010

PAR COURRIEL ET PAR LA POSTE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

**OBJET : Demande de révision de Newfoundland and Labrador Hydro de la
décision D-2010-084 rendue dans le dossier R-3715-2009
Avis de comparution du RNCREQ
Dossier : R-3741-2010**

Chère consœur,

Pour faire suite à la demande de NLH du 30 juillet 2010 et conformément avec la lettre de la Régie du 19 août courant dans le dossier mentionné en rubrique, nous confirmons par la présente que nous comparaissons pour le RNCREQ au présent dossier.

En effet, la demande de révision de NLH porte sur le dossier R-3715-2009, dossier pour lequel le RNCREQ est intervenu. Par conséquent, nous apprécierions que toute correspondance ou documentation future relativement au présent dossier nous soit acheminée.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel, à l'appelant et au Transporteur.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me André Turmel (NLH)
Me Yves Fréchette (HQT)
Philippe Bourke (RNCREQ)